

CONTRATS DE TRAVAIL

Nous vous proposons de rédiger vos contrats de travail en prenant en compte vos particularités et en respectant les dispositions légales et conventionnelles

Intérêt

Le Cabinet ERIDYA analyse vos besoins et les retranscrit dans vos relations contractuelles avec vos salariés, tout en leur donnant un cadre légal et conventionnel.

Réalisation de vos contrats de travail avec prise en compte de certaines particularités telles que la durée du contrat de travail (déterminée ou indéterminée), la durée du travail (temps plein ou temps partiel), la fixation de la rémunération (fixe, variable, commissions)...

Contenu

Analyse de votre convention collective et des dispositions légales applicables

Rédaction du contrat de travail

Rédaction d'un avenant au contrat de travail

➡ N'hésitez pas à nous consulter pour élaborer ensemble vos contrats de travail et les sécuriser juridiquement

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE A TEMPS COMPLET	
ENTRE	
La société	
SARL,	
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro :	
dont le siège social est situé :	
agissant par l'intermédiaire de son représentant légal :	co-gérant.
dont les cotisations de sécurité sociale sont versées à l'URSSAF	
d'une part,	
Et	
Mademoiselle	
Née le	
Nationalité :	
Numéro national d'identification	
Demeurant	
d'autre part,	
La déclaration nominative préalable à l'embauche a été remise à l'URSSAF située 32 rue Louis Gain - 49025 ANGERS Cedex 01.	
Conformément à la loi du 6 janvier 1978, Mademoiselle a un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur ce document.	
Il a été convenu ce qui suit :	
ARTICLE 1^{er} - Engagement	
Sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, Mademoiselle est embaasée à compter du , par la société en qualité de	
ARTICLE 2 - Durée du contrat	
Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il ne prendra effet définitivement qu'à l'issue de la période d'essai d'un mois qui expirera le	
Pendant la période d'essai, les deux parties pourront rompre le contrat sans préavis ni indemnité	
1	